

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-ADELPHE**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
LUNDI LE 19 DÉCEMBRE 2023 À 17H10
ORDRE DU JOUR**

Dépôt du registre public des déclarations concernant la loi sur l'éthique et la déontologie des élus municipaux en matière municipale.

Dépôt selon la loi des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Avis de motion - Règlement 2023-334 visant fixer les taux de taxes pour l'exercice 2024 et les conditions de perceptions.
3. Dépôt et adoption du projet de règlement 2023-334 visant à fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 2024 et les conditions de perception.
4. Transfert de fonds budgétaires (Appropriation de montants dans différents postes budgétaires année 2023).
5. Approbation du budget 2024 de l'OMH de Mékinac et de la quote-part à verser par notre municipalité.
6. VARIA :
 - a) _____
7. Période de questions.
8. Levée de l'assemblée.

Caroline Moreau, directrice générale

19 décembre 2023

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-ADELPHE
MRC DE MÉKINAC**

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe, tenue le dix-neuvième jour de décembre de l'an 2023, à 17h10, à la salle du conseil de l'hôtel de ville (salle de la Fadoq).

Était présente Madame la conseillère Suzanne Tessier, Messieurs les conseillers, Normand Cossette, Jean-Paul Lerat, Roman Pokorski et Claude Thiffault, siégeant sous la présidence de son Honneur le maire suppléant Monsieur Denis Bordeleau.

Absent de la rencontre, monsieur Paul Labranche, maire (absence motivée).

2 contribuables assistent à la rencontre.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE À 17h14.

Dépôt du registre public des déclarations concernant la loi sur l'éthique et la déontologie des élus municipaux en matière municipale.

Dépôt selon la loi des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal.

2023-12-268

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Paul Lerat

Appuyé par monsieur le conseiller Roman Pokorski

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte l'ordre du jour tel que présenté par Monsieur le maire suppléant. **Adopté**

2023-12-269

AVIS DE MOTION est donné par monsieur le conseiller Roman Pokorski qu'à une séance subséquente il sera adopté un règlement (2023-334) visant à fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 2024 et les conditions de perception.

Règl. 2023-334

DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2023-334 VISANT À FIXER LES TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024 ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION

Il est proposé par monsieur le conseiller Roman Pokorski

Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Et il a été ordonné et statué que le conseil de la Municipalité de St-Adelphe et ledit conseil ordonne et statue par le présent projet de règlement ainsi qu'il suit, savoir :

ARTICLE 1 : Taux de taxes

Que les taux de taxes pour l'exercice financier 2024 soient établis selon les données contenues à l'ANNEXE A du présent projet de règlement.

ARTICLE 2 : Taux d'intérêt sur les arrérages

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, les soldes impayés portent intérêt au taux annuel de 10 pourcents (10%), plus 5 pourcents (5%) de frais d'administration.

ARTICLE 3 : Paiement par versements

Les taxes municipales doivent être payées en un versement unique.

Toutefois, lorsque dans un compte, leur total est égal ou supérieur à 300 \$, elles peuvent être payées, au choix du débiteur, en un versement unique ou en quatre versements égaux.

ARTICLE 4 : Date des versements

La date ultime où peut être fait le versement unique ou le 1^{er} versement des taxes municipales est le 30^e jour qui suit l'expédition du compte, le 2^e versement devient exigible le 15 avril 2024, le 3^e versement le 15 juin 2024, le 4^e et dernier versement, le 15 septembre 2024.

ARTICLE 5 : Paiement exigible

Si un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est exigible.

ARTICLE 6 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent projet de règlement entrera en vigueur selon la Loi.

ANNEXE « A »

L'annexe « A » fait partie intégrante du projet de règlement 2023-333.

TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE ET DE SERVICES POUR L'ANNÉE 2024

Taux de taxes 2024 par 100 \$ d'évaluation. Ce taux de taxes se répartit comme suit :

Taxe foncière générale :	0,534\$
Taxe Sûreté du Québec :	0,083\$
Taxe Régie des Incendies	0,083\$
Dette 2022-2023 – Régie des Incendies	0,006\$
Taxe voirie locale :	0,378\$
Taxe route Bureau	0,010\$
Tarif d'entretien eau	77,25 \$ par unité
Tarif d'entretien assainissement, égout :	101,38 \$ par unité
Tarif vidange résidentiel et chalet	152,25 \$ par unité
Tarif récupération	56,63 \$ par unité
Tarif vidange matières organiques	86,51 \$ par unité
Tarif vidange fosse septique résidentiel	170,00 \$ par unité
Tarif vidange fosse septique chalet	85,00 \$ par unité
Tarif vidange fosse septique + de 880 gal.	0,20 \$ par gallon suppl.

Tarif vidange commercial et industriel :

Catégorie 1 : Par unité : vidange 225,00\$;

- Bureau ou place d'affaires
- Salon de coiffure
- Garderie

Catégorie 2: Par unité : vidange 255,00\$;

- Denturologiste, professionnel de la santé
- Résidences pour personnes âgées
- Salon funéraire
- Entrepôt
- Casse-croûte

Catégorie 3: Par unité : vidange 305,00\$;

- Garage commercial
- Industries (avec bac de 360 litres)
- Hôtel, bar licencié
- Fermes

Catégorie 4: Avec container

Par unité: vidange 350,00\$;

- Salle de quilles
- Couvoir
- Restaurant

Catégorie 5: Avec container

Par unité: vidange 575,00\$,

- Épicerie
- Industrie

Adopté à l'unanimité à St-Adelphe, le 19^e jour de décembre 2023.

Adopté

2023-12-270

Transfert de fonds budgétaires (Appropriation de montants dans différents postes budgétaires année 2023).

CONSIDÉRANT que la directrice générale de la municipalité, madame Caroline Moreau, a déposé une liste de transferts budgétaires au conseil municipal afin d'équilibrer différents postes sans que ne soit modifié le budget global de l'année 2023;

CONSIDÉRANT que cette procédure permet d'équilibrer différents postes budgétaires;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissances des transferts de postes proposés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Paul Lerat

Appuyé par monsieur Roman Pokorski

Et résolu :

Que la municipalité de Saint-Adelphe autorise la directrice générale madame Caroline Moreau à procéder à l'approbation des montants suivants provenant de différents postes budgétaires pour les transférer à d'autres postes tels que ceux décrits ci-dessous :

Salaire directeur général	02 13000 141	- 4 329 \$
Salaire adjointe à la direction	02 13002 141	- 9 558 \$
Remboursement de taxes	02 19000 999	- 3 742 \$
Salaire journalier	02 32000 141	- 24 370 \$
Location machinerie, outillage	02 32000 516	- 31 018 \$
Asphalte, sable, gravier	02 32000 629	- 93 571 \$
Rémunération diverse	02 32003 141	- 4 725 \$
Contrat enlèvement de neige	02 33000 443	- 20 475 \$
Salaire inspecteur	02 61000 419	- 9 700 \$
Subvention culture	02 70290 959	- 9 500 \$
Entretien chemins et trottoirs	02 32000 521	+ 210 988 \$

Pour un grand total des montants transférés : 210 988 \$

2023-12-271

Approbation du budget 2024 de l'OMH de Mékinac et de la quote-part à verser par notre municipalité.

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Appuyé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Et résolu :

D'accepter le budget 2024 pour le programme HLM public, démontrant un déficit de 519 272\$ dû à des revenus de 605 050\$ et des dépenses de 1 124 322\$;

D'accepter le budget 2024 du programme Supplément au loyer (PSL) de 60 000\$;

D'accepter les travaux majeurs capitalisables 2024 au montant de 109 092\$ s'adressant à la municipalité suivante : Hérouxville (24 769\$) et **St-Adelphe (84 323\$)**.

D'accepter les travaux majeurs non capitalisables 2024 au montant de 139 769\$ s'adressant aux municipalités suivantes : Hérouxville (18 500\$), St-Tite (46 000\$), Ste-Thècle (8 500\$), Lac-aux-sables (8 500\$), St-Adelphe (32 500\$), Grandes-Piles (8 500\$), Notre-Dame-du-Montauban (8 500\$) et St-Séverin (8 769\$).

De demander aux municipalités leur contribution de 10% du déficit d'exploitation pour le programme HLM public de 51 927\$ s'adressant aux municipalités suivantes : Hérouxville (2 466\$), St-Tite (23 382\$), Ste-Thècle (3 071\$), Lac-aux-sables (4 819\$), **St-Adelphe (9 300\$)**, Grandes-Piles (2 286\$), Notre-Dame-du-Montauban (3 886\$) et St-Séverin (2 717\$).

De demander aux municipalités leur contribution de 10% au programme Supplément au loyer (PSL) de 6 000\$ s'adressant aux municipalités suivantes : Ste-Thècle (3 500\$) et Lac-aux-sables (2 500\$).

De demander à la Société d'habitation du Québec (SHQ) un budget supplémentaire afin de corriger tout écart entre le présent budget adopté et le budget initial qui sera soumis par la SHQ prochainement.

Adopté

2023-12-272

Levée de l'assemblée à 17h36

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Tessier que la séance soit levée.

Denis Bordeleau, maire suppléant

Caroline Moreau, directrice générale
